

## Mode d'intervention des membres adhérents

Dans l'optique de mieux organiser les temps de parole, vous êtes invités à nous retourner vos questionnements suite aux différents rapports, vos motions, vœux et communications à la Présidente de la Fédération **au plus tard le mardi 6 juin 2023** à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Loire-Atlantique, de préférence par e-mail à : **federation44@centres-sociaux.fr** (afin d'en faciliter le traitement et la diffusion).

### Motion

La motion est liée à l'actualité et à la conjoncture. Elle engage tout le réseau et sera soumise au vote. Les motions seront photocopiées et diffusées aux porteurs de mandats pour leur permettre de se concerter.

### Vœu

Le vœu exprime le souhait que le ~~Conseil d'Administration~~ Conseil Politique s'empare d'un sujet qui est jugé important. Il sera soumis au vote : s'il est adopté, le ~~Conseil d'Administration~~ Conseil Politique le mettra à son ordre du jour. Les vœux seront photocopiés et diffusés aux porteurs de mandats pour leur permettre de se concerter.

### Communication

La communication illustre un point des différents rapports ou attire l'attention sur un tout autre sujet. Elle sera communiquée oralement à l'~~Assemblée Générale~~ Agora Générale et ne sera pas soumise au vote.

Réseau44

## Partie statutaire

(parce qu'il faut respecter les protocoles !)

2022



**UNE  
BELLE  
ANNÉE !**



- Schéma de composition de la Fédération 44
- Procédure et déroulement statutaire
- Mode d'intervention des membres adhérents
- Doc 1 – Présence et vote à l'AG
- Doc 2 – Candidature pour CA Conseil Politique

# Composition de la Fédération 44

Centre Social et Association de développement social de territoire

Agora Générale  
L'Assemblée Générale de la Fédération  
(Présence et vote AG : remplir le doc 1)

Conseil Politique  
Le Conseil d'Administration fédéral  
(Candidature pour siéger au CA Conseil Politique : remplir le doc 2)

Membres							
		Actifs		Associés		Droit	Autres
<b>Qui est concerné ?</b>	Centres sociaux et Socioculturels et associations de développement social de territoire adhérents (E.V.S. ...)		Unions, offices et regroupements adhérents		les institutions (CAF, MSA, DRJSCS, le Conseil Dép., etc.)	Toute personne ou institution qui en raison de son expérience et compétence est susceptible d'enrichir et de contribuer au développement de l'action de la Fédération	
<b>Collèges</b>	Bénévole	Professionnel.le	Bénévole	Professionnel.le		Personne ressource	
<b>Nombre de voix à l'AG</b>	3 voix	1 voix	1 voix	1 voix			
<b>Type de voix</b>	délibérative	délibérative	délibérative	délibérative	consultative		
<b>Pouvoir</b>	Pouvoir possible à un membre de son collège	Pouvoir possible à un membre de son collège	Pouvoir possible à un membre de son collège	Pouvoir possible à un membre de son collège			
<b>Composition du CA Fédéral</b>	Minimum 8 membres actifs ou associés				4 membres		
<b>Représentation au CA fédéral</b>	2 référents bénévoles par structure reconnue pour son adhésion	Les référents professionnel.le.s actifs et associés ne peuvent représenter que ¼ de la représentation totale	1 référent bénévole par regroupement reconnu pour son adhésion	Les référents professionnel.le.s actifs et associés ne peuvent représenter que ¼ de la représentation totale	Voix consultative		

# Procédure et déroulement statutaire

Les délibérations de l'Assemblée Générale Agora Générale ordinaire et l'élection du Conseil d'Administration Conseil Politique seront conformes aux statuts et au règlement intérieur de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Loire-Atlantique.

## Délibération à l'Assemblée Générale Agora Générale

L'Assemblée Générale Agora Générale est constituée des représentants :

- des membres actifs<sup>1</sup> à raison de trois représentants des bénévoles et un représentant des professionnel-le-s, chaque représentant détient une voix.
- des membres associés<sup>2</sup> à raison d'un représentant bénévole et un représentant des professionnels, chaque représentant détient une voix.
- des membres de droit avec voix consultative.

Ne peuvent voter à l'Assemblée Générale Agora Générale que les membres à jour de leur cotisation.

## Les mandats

Tous les membres peuvent confier leur mandat à un autre membre, en respectant les catégories de membres (actifs ou associés) et les collèges (bénévoles ou professionnel-le-s).

Les membres actifs ne peuvent détenir plus de six voix dans le collège des bénévoles, (3 voix par structure adhérente, 3 voix par pouvoir) et deux voix dans le collège des professionnel-le-s (1 voix par structure adhérente, 1 voix par pouvoir).

Les membres associés ne peuvent détenir plus de deux voix dans le collège des bénévoles et deux voix dans le collège des professionnel-le-s.

## Renouvellement du Conseil d'Administration Conseil Politique

Le Conseil d'Administration Conseil Politique est composé à minima de 12 membres :

- des membres actifs et associés répartis en deux collèges :
  - les bénévoles mandatés : deux référents par centres et un référent par membre associé ;
  - les professionnels : ¼ maximum de la représentation totale
- des membres de droit à titre consultatif.

Il est renouvelable annuellement.

Chaque collège élit au scrutin secret les représentants référents de son collège.

<sup>1</sup> Les membres actifs sont des associations gestionnaires ou comité d'usagers porteur du projet social de leur centre social ou socioculturel ou d'une association de développement social de territoire.

<sup>2</sup> Les membres associés sont les associations (unions et offices) et organismes privés ou publics sans but lucratif.

*A remplir et à renvoyer à la Fédération au plus tard le 6 juin*

Nom de votre structure :	
--------------------------	--

***Vous venez à l'Assemblée Générale Agora Générale, qui désignez-vous pour voter dans votre structure ?***

Représentants Bénévoles :	
1.	
2.	
3.	
Représentant Professionnel.le :	
4.	

Fait le ____/____/2023	A _____
Tampon et signature	

***Votre structure n'est pas disponible ce jour-là, merci de désigner la structure adhérente au réseau et la personne associée qui portera les votes de votre structure.***

Nom de la structure :	
Représentant Bénévole :	

Nom de la structure :	
Représentant Professionnel.le :	

Fait le ____/____/2023	A _____
Tampon et signature	

# Présentation candidature au Conseil d'Administration Conseil Politique

*A remplir et à renvoyer à la Fédération au plus tard le 6 juin*

**Merci de nous proposer vos référents au au Conseil d'administration Conseil Politique**

Nom de votre structure :

## Référents au Collège bénévoles – Membres actifs

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

## Référent au Collège professionnel.le.s – Membres actifs

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_